

## Le Monde et /ou l'Europe: la Congrégation de Propaganda Fide et la politique missionnaire du Saint-Siège (XVII<sup>e</sup> siècle)\*

Giovanni PIZZORUSSO

Università «Gabriele d'Annunzio», Chieti-Pescara

### 1. Les origines de la Propagande et la pluralité de ses objectifs

Le 6 janvier 1622, le pape Grégoire XV établit la Congrégation de Propaganda Fide, dicastère chargé de la juridiction sur l'activité missionnaire de l'Église catholique, désormais répandue aux quatre coins du monde. Ce bureau de la Curie romaine constituait l'instrument institutionnel par lequel le souverain pontife devait accomplir au mieux son devoir d'office pastoral («*officium pastorale*») universel pour la propagation de la foi et pour la diffusion de l'Église catholique. La Propagande, dernier fruit de la réorganisation de la Curie romaine entreprise par le pape Sixte Quint, réalisait l'affirmation solennelle d'un changement de l'attitude pontificale envers les missions. Il s'agissait d'un revirement par rapport à la période où l'on avait confié aux rois catholiques d'Espagne et du Portugal la diffusion de la foi par le biais du Patronage royal (la délégation des affaires ecclésiastiques aux autorités temporelles établie par des bulles promulguées entre la fin du XV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle). Les rois catholiques accomplissaient cette entreprise apostolique à travers les ordres religieux, assez indépendants du Saint-Siège puisqu'ils jouissaient d'anciens privilèges et facultés spirituelles, de fait incontrôlables<sup>1</sup>.

---

\* Cet article a été élaboré à partir du texte préparé pour le séminaire tenu à l'Institut d'histoire de la Réformation le 24 mars 2014; l'auteur tient à remercier Daniela Solfaroli Camillocci pour l'invitation au séminaire et Maria-Cristina Pitassi pour la publication du texte dans le *Bulletin*, ainsi que Marlène Jaouich pour la révision linguistique.

<sup>1</sup> Pour un cadre d'ensemble sur la Propagande, cf. le grand ouvrage dirigé par J. Metzler, qui reste fondamental: *Sacrae Congregationis de Propaganda Fide Memoria Rerum*, Rom-Freiburg-Wien, Herder, 1971-76 [dorénavant MR], trois volumes en cinq tomes. Cf. aussi G. Pizzorusso, «Agli antipodi di Babele. Propaganda Fide tra immagine cosmopolita e orizzonti romani (XVII-XIX secolo)», dans L. Fiorani et A. Prosperi (éd.), *Storia d'Italia Einaudi Annali 16: Roma la città del papa. Vita civile e religiosa dal Giubileo di Bonifacio VIII al Giubileo di Papa Wojtyła*, Turin, Einaudi, 2000, pp. 476-518; J. Metzler, «Päpstlicher Primat als pastorale Verantwortung und missionarischer Auftrag in frühen Dokumenten des Propaganda-Kongregation», dans G. Schwaiger (éd.), *Konzil und Papst Historische Beiträge zur Frage des höchsten Gewalt in der Kirche, Festgabe für Hermann Tüchle*, Munich-Paderborn-Vienna, Verlag F. Schöningh 1975, pp. 373-386. Sur la Propagande et le patronage royal ibérique au XVII<sup>e</sup> siècle, cf. I. Ting Pong Lee, «La actitud de la Sagrada Congregación frente al Regio

Toutefois, les objectifs assignés à la Propagande par les documents de fondation étaient encore plus larges et reflètent l'idée d'une mission plus ample et plus complexe. De fait, la juridiction de la Congrégation s'adressait à toutes les populations infidèles: les païens que l'on rencontrait au cours de l'expansion géographique; les «hérétiques» protestants de l'Europe du Nord, qu'on trouvait désormais partout, de l'Amérique du Nord à Constantinople et au Japon, les «schismatiques» orthodoxes, les «infidèles» musulmans... Mais sous la responsabilité de la Propagande restait aussi la sauvegarde de la religion catholique, non seulement auprès des peuples récemment convertis, mais aussi des catholiques vivant dans les enclaves des territoires à majorité non-catholique, localisées soit dans l'Europe du Nord protestante, soit au sein de l'Islam, ou formées par des catholiques de rite latin ou de rite oriental unis au Saint-Siège, comme cela arrivait dans le Proche Orient, en Afrique ou en Inde<sup>2</sup>.

La fondation d'un dicastère missionnaire caractérisé par la dimension planétaire de sa juridiction ne s'était pas réalisée aisément. Au contraire, une longue phase préliminaire de fermentations et de tentatives partielles l'avait précédée, démontrant la volonté du pape de reprendre son rôle universel après la cession qu'il avait faite aux couronnes. Évidemment, celles-ci, et notamment l'Espagne, regardaient ce projet avec quelque inquiétude. Néanmoins, il ne s'agissait pas seulement de questions politiques, mais aussi de compétences internes au sein de la Curie. Le rôle prééminent de l'Inquisition dans la lutte contre les protestants et les infidèles en général ne doit pas être sous-estimé. L'exigence de combattre l'hérésie non seulement à travers les tribunaux et la répression, mais aussi en déployant une action apostolique, qui était la raison d'être la plus forte de la

---

Patronato», *MR*, I/1, pp. 353-438. Sur la relation entre Papauté et ordres religieux par rapport aux missions et à la Propagande, cf. R. Moya, «Hacia una participación fructuosa de los religiosos en las misiones de la Propaganda», *MR*, I/1, pp. 439-463, et G. Pizzorusso, «La Congregazione de Propaganda Fide e gli ordini religiosi: conflittualità nel mondo delle missioni del XVII secolo», dans M. C. Giannini (éd.), *Religione, conflittualità e cultura. Il clero regolare nell'Europa d'antico regime*, numéro spécial de *Cheiron. Materiali e strumenti di aggiornamento storiografico* 43-44 (2005), pp. 197-242.

<sup>2</sup> J. Metzler, «Foundation of the Congregation 'de Propaganda Fide' by Gregory XV», *MR*, vol. I/1, pp. 79-111; E. Sastre Santos, «La circolare ai nunzi comunica la fondazione di Propaganda Fide, 15 gennaio 1622», *Ius Missionale*, 1 (2007), pp. 151-186; G. Pizzorusso, *La Congregazione pontificia de Propaganda Fide nel XVII secolo: missioni, geopolitica, colonialismo*, dans M.A. Visceglia (éd.), *Papato e politica internazionale nella prima età moderna*, Roma, Viella, 2013, pp. 149-172; L. Leoncini, «Le competenze di Propaganda Fide secondo la bolla Inscrutabili (1622) nel sistema di governo centrale della Chiesa», *Ius missionale*, 6 (2012), pp. 73-115.

fondation de la Propagande, se manifesta progressivement au cours du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

Tous ces facteurs restent encore à étudier à fond pour évaluer leur poids respectif dans les étapes du lent processus de restauration du gouvernement des missions sous la responsabilité directe du pape à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. On se limitera ici à évoquer très rapidement quelques-unes de ces étapes, considérées par les historiens de la Congrégation comme des tentatives préliminaires ayant progressivement créé les bases pour l'établissement d'une institution stable<sup>4</sup>. D'abord, à l'époque du pontificat de Pie V, on avait établi des congrégations particulières pour l'Allemagne et pour la Grèce, et une en particulier pour la «conversion des infidèles», qui s'occupait de l'Amérique espagnole. Ces commissions cardinalices eurent une existence plus ou moins longue, mais ne furent jamais stables. Par la suite, on commença à créer des Collèges nationaux à Rome à l'instigation de Grégoire XIII, initiative qui sera poursuivie par ses successeurs. Sous ce même pontificat, on commença à élaborer des projets pour un organisme central pontifical permanent sur les missions : un rapport du Flamand Jean de Vandeville fut soumis au pape sur l'intervention du jésuite Antonio Possevino. Ce rapport circula encore sous les successeurs du pape Grégoire. Par ailleurs, Clément VIII (1592-1605) constitua une première Congrégation éphémère, *de fide propaganda* ou *de propagatione fidei*, qui agit sur plusieurs fronts missionnaires dans les années à cheval entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle. Désormais, en raison de la présence de membres d'ordres différents, la diffusion des missionnaires dans le monde devenait de plus en plus articulée et compliquée, et l'on ressentait la nécessité de constituer un organisme de contrôle. Toutefois, cette congrégation, pourtant composée par d'influents cardinaux, tels Baronio et Bellarmino, et animée par le cardinal de Santa Severina, Giulio Antonio Santori, membre de premier plan de l'Inquisition, vit bientôt son activité prendre fin,

---

<sup>3</sup> Ce passage-clé dans l'évolution du concept de la mission a été souligné avec force par A. Prosperi, *Tribunali della coscienza. Inquisitori, confessori, missionari*, Turin, Einaudi, 1997, pp. 583-584.

<sup>4</sup> J. Beckmann, «La Congrégation de la Propagation de la Foi face à la politique internationale», *Neue Zeitschrift für Missionswissenschaft/Nouvelle Revue de sciences missionnaires*, 19 (1963), pp. 241-271; J. Metzler, *Wegbereiter und Vorläufer der Kongregation*, MR, vol. I/1, pp. 38-78; G. Pizzorusso, «La Compagnia di Gesù, gli ordini regolari e il processo di affermazione della giurisdizione pontificia sulle missioni tra la fine del XVI e l'inizio del XVII secolo. Tracce di una ricerca», dans P. Broggio, F. Cantù, P. A. Fabre, A. Romano (éd.), *I gesuiti ai tempi di Claudio Acquaviva. Strategie politiche, religiose, culturali tra Cinque e Seicento*, Brescia, Morcelliana, 2007, pp. 55-85 et M. Martinelli, «La 'svolta missionaria' e le origini di Propaganda Fide. I precursori», *Ius Missionale*, 4 (2010), pp. 91-110.

vers 1603, avec la mort de ce cardinal<sup>5</sup>. Entre-temps, une remarquable production théorique en faveur de la primauté universelle du pape et de l'établissement de la congrégation missionnaire se développait à l'initiative des carmes déchaux, dont le mouvement de réforme avait embrassé avec force l'activité apostolique et provoqué une rupture dans l'ordre avec l'établissement à Rome d'une congrégation indépendante des supérieurs espagnols. On peut tenir en compte des ouvrages tels que le *Zelo della propagazione della fede* (1586 et 1610) de Jeronimo Gracian, ou le *Tractatus in quo asseruntur missiones* (1604) de Juan de Jesus y Maria pour arriver au *Stimulus missionis* (1610) et au *De procuranda salute omnium gentium* de Tomas de Jesús<sup>6</sup>. À l'époque règne à Rome une atmosphère favorable à l'activité apostolique, notamment dans un milieu hétérogène mais très influent, lié aux oratoriens et aux carmes déchaux, et agité par un esprit de réforme qui se nourrit avidement de l'aspiration missionnaire et attire des religieux membres de plusieurs familles de réguliers. Néanmoins, sous Paul V, entre autres à cause de la vigilance de l'Espagne, il n'est pas question de fonder une congrégation missionnaire en Curie. Deux membres des carmes déchaux, Pedro de la Madre de Dios et Domingo de Jesus Maria, sont désignés par le pape comme responsables (*sorrintendenti*) de toutes les missions; mais leur activité ne saurait être trop étendue<sup>7</sup>.

Ces initiatives, décrites ici trop rapidement, montrent, dans la durée, une effervescence en faveur du dicastère missionnaire, face à laquelle la papauté, jusqu'à Paul V, reste prudent. L'Espagne (Madrid et Lisbonne étaient sous la même couronne) montre clairement son opposition, et la Compagnie de Jésus – très liée à la monarchie –, ayant surmonté sa grave crise interne (grâce à la prudence du général Claudio Acquaviva), devient désormais une institution glo-

---

<sup>5</sup> Dans un contexte général désormais changé, la fondation définitive de Gregoire XV se posait dans une perspective de continuité avec la clémentine – cf. J. Metzler, «Foundation», cit., p. 97 et M. Jacov, «Clément VIII et la fondation de la Congrégation de la propagation de la foi en 1599», *Revue d'histoire ecclésiastique*, 100 (2005), 1, pp. 5-14.

<sup>6</sup> Sur ces personnages, cf. Florencio del Niño Jesús, *La Orden de Santa Teresa, la Fundacion de la Propaganda Fide y las Misiones Carmelitanas*, Madrid, Nieto y Co., 1923; Tommaso di Gesù (Pammolli), *Il P. Tommaso di Gesù e la sua attività missionaria all'inizio del secolo XVII*, Roma, Procura delle Missioni dei Carmelitani Scalzi, 1936; S. Giordano, «Giovanni di Gesù Maria. Appunti per una biografia», dans C. Paolucci et S. Giordano (éd.), *Giovanni di Gesù Maria: Umanesimo e Cultura alle origine dei Carmelitani Scalzi*, Genes, Amici Biblioteca Franzoniana, 2001, pp. 7-43; voir aussi la toute récente contribution de M. La Loggia, «Le carme Tomas de Jesus: un protagoniste du premier XVII<sup>e</sup> siècle romain», *Cristianesimo nella storia*, 34 (2013), pp. 543-572.

<sup>7</sup> Sur l'action missionnaire de Paul V, cf. G. Pizzorusso, «Il papato e le missioni extra-europee nell'epoca di Paolo V. Una prospettiva di sintesi», dans A. Koller (éd.), *Die Außenbeziehungen des Römischen Kurie unter Paul V. Borghese (1605-1621)*, Tübingen, Max Niemeyer Vlg., 2008, pp. 367-390.

bale qui craint la montée d'ordres missionnaires rivaux que l'éventuelle nouvelle Congrégation pourrait soutenir<sup>8</sup>.

## 2. *Le moment de la fondation: un débat historiographique*

Paul V meurt le 28 janvier 1621. Moins d'un an après, la Congrégation de Propaganda Fide, version définitive, est enfin fondée par le pape Grégoire XV, le 6 janvier 1622. Il faut chercher à comprendre pourquoi les choses se sont tellement précipitées, finalement avec un succès définitif: pour quelle raison concrète, à part la grande question de l'affirmation de la primauté du pape, veut-on fonder la Propagande? De fait, un long débat historiographique s'est déroulé sur cette question, débat qui nous montre la portée universelle et globalisante de cette démarche pour la papauté. En se limitant à l'historiographie du XX<sup>e</sup> siècle, on peut dire que deux traditions se confrontent. Ludwig von Pastor, l'historien autrichien des papes, soutient qu'il y a urgence à lutter contre le Patronage royal des puissances ibériques et à diriger l'effort missionnaire au-delà de leur influence politique et coloniale, en vue de récupérer l'élan spirituel qui se manifeste en dehors de la papauté. Dans son sillage, on trouve les historiens missionnaires de la Propagande, de Joseph Schmidlin à Josef Metzler et d'autres, qui écrivent après le Concile Vatican II, alors que la politique missionnaire de l'Église a été fortement mise en discussion, justement en raison de ses liens avec le colonialisme. Pour ces auteurs, la fondation de la Propagande et ses premières démarches seraient un important signal de la volonté de séparer l'apostolat de l'expansion des états<sup>9</sup>.

Une autre interprétation soutient quant à elle que la raison première de la fondation de la Congrégation est la lutte contre les hérétiques, à savoir les protestants de l'Europe du Nord. Cette explication n'est pas inédite; on la trouve déjà chez Leopold von Ranke. Plus récemment, elle est partagée, avec des approches différentes, par les spécialistes de l'histoire de la Guerre de Trente Ans (Geoffrey Parker, Victor-Louis Tapié), ainsi que par ceux qui analysent le rôle de la papauté et de la Propagande dans cette phase de la guerre (Ignatz Kollman, Hermann Tuchle, Klaus Jaitner), jusqu'à Marie-Elisabeth Ducreux et

---

<sup>8</sup> M. Catto, *La Compagnia divisa. Il dissenso nell'ordine gesuitico tra '500 e '600*, Brescia, Morcelliana, 2009 et, plus directement sur la question missionnaire, G. Piras, *Martin de Funes S.I. (1560-1611) e gli inizi delle riduzioni del Paraguay*, Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, 1998, et le volume collectif déjà cité, *I gesuiti ai tempi di Claudio Acquaviva*.

<sup>9</sup> J. Metzler, *Orientation, programme et premières décisions (1622-1649)*, MR, I/1, cit., pp. 160-166, qui met en évidence les textes de Francesco Ingoli sur les Indes plutôt que ceux sur les autres champs d'action de la Propagande.

Georg Lutz<sup>10</sup>. L'historien du droit espagnol Eutimio Sastre Santos, qui a repris et renouvelé très récemment cette interprétation, insiste sur la conjoncture des années 1621-1622<sup>11</sup>. En effet, le début de la Guerre de Trente Ans est très favorable aux catholiques après la victoire de la Montagne Blanche, provoquée aussi, d'après la narration catholique, par l'intervention quasi miraculeuse d'un religieux, Domingo de Jésus Maria – encore un carme déchaux –, qui exhorta les troupes catholiques à la victoire contre les hérétiques<sup>12</sup>. Dans ce contexte, Grégoire XV (Alessandro Ludovisi), esprit fortement contre-réformiste, élève des jésuites, qui payait pour le maintien des troupes en Bohême, se décida à fonder la Congrégation pour faire suivre l'action militaire victorieuse par une initiative missionnaire. Les textes fondateurs de la Propagande font une allusion ouverte à cela. Ces textes – la constitution apostolique de fondation du pape du 22 juin 1622 et, plus encore, la lettre circulaire adressée aux nonces apostoliques dès le 15 janvier 1622<sup>13</sup> – parlent surtout de «remettre la foi là où elle est perdue», de prêcher dans l'Europe infectée par l'hérésie. De là émerge la mentalité de Grégoire XV, qui met en avant l'idée d'une *ecclesia triumphans*, un programme de reconquête à poursuivre à travers une méthode apostolique de conversion. Les monarchies catholiques européennes réagissent très favorablement à la fondation du nouveau dicastère: l'empereur Ferdinand évidemment, mais aussi Richelieu, en vue de la lutte contre les huguenots. Madrid aussi approuve: dans les documents de fondation, il n'y a aucune allusion à la question du Patronage

<sup>10</sup> M. E. Ducreux, «Affrontements et reconquêtes, églises et états: dans les états des Habsbourg», dans M. Venard (éd.), *Histoire du Christianisme*, t. 9, *L'âge de raison, 1620-1750*, Paris, Desclée, 1997, pp. 12-44, 152-153. Se référer aussi à G. Lutz, «Roma e il mondo germanico nel periodo della guerra dei Trent'anni», dans G. Signorotto, M. A. Visceglia (éd.), *La Corte di Roma tra Cinque e Seicento: "teatro" della politica europea*, Rome, Bulzoni, 1998, pp. 432-456; S. Giordano, «Note sugli ordini religiosi in Boemia e in Moravia agli esordi della Guerra dei Trent'anni», *Cheiron. Materiali e strumenti di aggiornamento storiografico*, 43-44 (2005), pp. 129-157; A. Catalano, *La Boemia e la riconquista delle coscienze. Ernst Adalbert von Harrach e la Controriforma in Europa centrale (1620-1667)*, Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, 2005 et H. Louthan, *Converting Bohemia: Force and Persuasion in the Catholic Reformation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.

<sup>11</sup> E. Sastre Santos, «La fundación de Propaganda Fide (1622) en el contexto de la guerra de los Treinta Años (1618-1648)», *Commentarium pro religiosis et missionariis*, 83 (2002), pp. 231-261 et Id., «La circolare ai nunzi».

<sup>12</sup> Cf. S. Giordano, *Domenico di Gesù Maria, Ruzgola (1559-1630). Un carmelitano scalzo tra politica e riforma nella chiesa tridentina*, Roma, Institutum Historicum Teresianum, 1991 et O. Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche. Un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 1999.

<sup>13</sup> Le texte de la lettre circulaire est publié dans MR III/2, pp. 656-658. La lettre avait été envoyée pour expliquer aux nonces les buts de la nouvelle congrégation en vue d'en informer les gouvernements civils.

royal, objet du différend avec le Saint-Siège, qui avait déjà garanti de le respecter. D'ailleurs, la préoccupation vis-à-vis de l'expansion de l'hérésie protestante est présente aussi pour l'Amérique (l'expansion océanique des puissances protestantes est en train de se développer concrètement). En effet, dans les documents solennels de fondation, on ne parle pas du Nouveau Monde, sauf pour ce qui concerne le risque d'une expansion coloniale anglaise<sup>14</sup>.

Bref, l'Europe et le monde protestant semblent au centre de l'intérêt de Grégoire XV dans la conjoncture de la fondation de la Congrégation: les missionnaires doivent compléter l'œuvre commencée par les soldats. On reprend ici, *mutatis mutandis*, le vieux thème du couple *croisade-mission* tel qu'il fut énoncé par les papes du Moyen-Âge: la croisade, l'entreprise militaire, ouvrent la porte à la mission et préparent le terrain à la prédication. Le héros de la Montagne Blanche, le carme Domingo de Jésus Maria déjà cité, est enrôlé dans les effectifs de la Propagande. En raison de sa renommée de sauveur du catholicisme, il est envoyé dans les cours européennes pour faire des collectes afin de financer le nouveau dicastère.

Pour opérer une synthèse des positions énoncées, on pourrait alors avancer l'hypothèse que le pape a profité de la situation de guerre, avec les nécessités prioritaires européennes et antiprotestantes de cet automne de la Contre-réforme militante, pour achever sans opposition de la part des puissances catholiques ce vieux projet de fondation d'une congrégation missionnaire «globale» dans lequel les anciens pontifes avaient échoué et qui, pourtant, restait à l'ordre du jour dans les milieux romains.

Quoi qu'il en soit, la Propagande se charge d'un travail énorme, telle la surintendance de tous les séminaires et collèges européens destinés à la formation du clergé local ou provenant des états où le catholicisme est interdit. En outre, elle s'occupe de l'immense question des Chrétiens de rite oriental et des rapports avec les églises schismatiques orthodoxes. Ces deux terrains d'action (Nord et Est) couvrent déjà la large majorité des affaires traitées par la Propagande au début de son activité. Tout cela ne veut pas dire que la dimension universaliste de l'action juridictionnelle ne soit pas énoncée. D'ailleurs, en sortant de la conjoncture de la fondation, les choses changent immédiatement. Le pontificat du vieux Grégoire XV se termine vite, en 1623. Sous le long règne d'Urbain VIII, la politique internationale du Saint-Siège change de direction. On s'abstient de financer des armées en Allemagne, on se détache de la traditionnelle liaison avec l'Espagne et les Habsbourg pour se rapprocher de la France. La politique

---

<sup>14</sup> La constitution apostolique *Inscrutabili* est publiée dans MR III/2, pp. 662-664, cf. Maintenant l'analyse juridique très fine faite par L. Leoncini, «Le competenze di Propaganda Fide».

missionnaire de la Propagande est très liée à l'expansion coloniale française, et la diffusion de ses missions doit beaucoup à la politique étrangère de la France (par exemple le Protectorat). Les capucins sont un des ordres préférés pour opérer cette liaison. Ce sont les capucins français, sous l'égide de Joseph de Paris, l'éminence grise de Richelieu, qu'on retrouve dans les deux Amériques, en Afrique, au Levant<sup>15</sup>. Néanmoins, il suffit de vérifier la teneur des documents conservés aux archives pour se rendre compte que les questions européennes constituent la plus grande part du travail de la Propagande.

La définition de l'universalisme se précise aussi par celle des destinataires de l'effort de conversion, qui se définit progressivement dans sa variété et pluralité. Mais le souci d'unité représenté par le dicastère des missions est un point central, qui sera conservé jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il sera aussi critiqué par les historiens des missions et les missiologues: la Propagande devient une institution à tout faire, un géant bureaucratique, limité dans son action par l'influence des gouvernements, et qui s'avère peu efficace, souvent ajournant ses décisions ou évitant de décider ou de changer l'état de choses<sup>16</sup>.

### *3. Le rayonnement entre Rome, l'Europe et le monde du gouvernement des missions: un parcours à deux sens*

Pour comprendre le fonctionnement de la Propagande, il faut avoir une idée de sa structure. La composition de la Propagande ne diffère pas beaucoup de celle des autres dicastères de la Curie: on y compte un certain nombre de cardinaux (treize au début, mais leur nombre augmentera considérablement), qui sont en majorité italiens. Certes, on y trouve des cardinaux «nationaux», qui représentent les grandes monarchies – Espagne, France, Empire –, et qui sont souvent les protecteurs des intérêts de leur nation en Curie mais, dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les étrangers ne sont que treize. La composition de la Congrégation se complète par d'autres prélats, mais la véritable cheville ouvrière du bureau est sans doute le secrétaire. Ses fonctions sont presque illimitées: c'est lui qui organise le travail des réunions, qui se rend en audience auprès du pape. Le secrétaire s'appuie aussi sur des experts: souvent, il s'agit d'étrangers cultivés, résidant à Rome, parfois des convertis

---

<sup>15</sup> G. de Vaumas, *L'éveil missionnaire de la France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bloud & Gay, 1959. Joseph de Paris fut nommé agent de la Propagande auprès de la Cour du Roi Très-Chrétien; cf. APF, *Acta*, vol. 7, f. 268v.

<sup>16</sup> Cf. J. Metzler, «Foundation», cit., pp. 95-97, B. Heyberger, «'Pro nunc nihil respondendum'. Recherche d'informations et prise de décision à la Propagande: l'exemple du Levant (XVIII<sup>e</sup> siècle)», *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 109 (1997), 2, pp. 539-554.



(notamment théologiens ou connaisseurs des langues orientales: Lukas Holste, Léon Allatius, Abraham Ecchellensis).

La pratique juridictionnelle de la Congrégation se fonde essentiellement sur une immense correspondance faite de milliers de lettres qui répondent à une quantité encore plus copieuse de missives, rapports, pétitions, suppliques venant des missionnaires éparpillés au bout du monde, mais qui, le plus souvent, proviennent de correspondants qu'on peut qualifier d'institutionnels, avec lesquels la Congrégation maintient un rapport assez constant qui lui permet de se représenter la situation mondiale.

En premier lieu, on doit tenir compte des nonces apostoliques, qui font pour la Propagande un travail d'importance primordiale concrétisé par une correspondance intense et régulière. Les nonces sont les représentants du pape auprès des états catholiques; ils restent en rapport avec la Secrétairerie du pape et le cardinal neveu, mais sont aussi au service des congrégations. Par conséquent, leur position dans les villes capitales européennes et leur regard sur les missions nous permettent de bien saisir le rapport entre l'Europe et le monde. Leur importance est immédiatement soulignée par le fait que c'est à eux que s'adresse la Propagande une semaine seulement après sa fondation. La lettre circulaire du 15 janvier 1622, que nous avons déjà citée, est un véritable programme d'action de la Congrégation ainsi qu'un engagement fort des nonces dans la collaboration avec le dicastère<sup>17</sup>. Ceux-ci reçoivent, au moment de leur désignation, des instructions particulières de la Propagande, souvent rédigées par le secrétaire lui-même. Souvent, ces instructions sont des appendices à celles de la Secrétairerie d'état, ce qui souligne l'intégration de la Propagande dans l'administration générale de la Curie. Pour avoir une idée de la compétence des nonces dans le cadre des missions et, en même temps, comprendre le rayonnement planétaire de l'action de la Propagande, il faut prendre en considération la «division du monde» du 8 mars 1622, préparée par *monsignor* Giovanni Battista Agucchi, secrétaire particulier du pape et membre de la Propagande. Sur la base d'une conception géopolitique, Agucchi avait opéré une division de la planète en treize zones, chacune confiée à la responsabilité d'un cardinal membre de la Congrégation, et également attribuée à un nonce<sup>18</sup>. Par conséquent, les nonces, tous résidant dans l'Europe catholique, traitaient directement les affaires de l'église

---

<sup>17</sup> E. Sastre Santos, «La circolare ai nunzi», cit., et G. Pizzorusso, «Per servizio della Sacra Congregazione de Propaganda Fide: i nunzi apostolici e le missioni tra centralità romana e Chiesa universale (1622-1660)», *Cheiron. Materiali e strumenti di aggiornamento storiografico*, 30 (1998), pp. 201-227.

<sup>18</sup> Pour les instructions de la Propagande aux nonces à l'époque d'Ingoli, cf. la collection réunie dans APF, *Istruzioni, 1623-1648* (deux volumes); pour la division du monde, cf. APF, *Acta*, vol. 3, ff. 3r-6r, publiée dans MR, III/2, pp. 659-661.

missionnaire. En outre, l'Europe des Balkans et le Levant étaient attribués respectivement au vicaire patriarcal de Constantinople et au gardien franciscain de Jérusalem. Celui-ci, avec l'Inquisiteur de Malte et d'autres préfets locaux, s'occupait de l'Afrique.

Les nonciatures deviennent alors des agences de la Propagande depuis les capitales européennes, qui sont parfois des lieux stratégiques pour le «contrôle» du monde à travers la collecte d'informations. Les nonces ont un rôle missionnaire fondamental, soit administratif soit informationnel. Autorisés par la Congrégation romaine, ils peuvent même accorder les facultés aux missionnaires, les examiner, les choisir, ou encore les assister. De plus, dans les capitales où ils résident, ils peuvent obtenir des informations précieuses sur les lieux de mission. C'est pourquoi la correspondance avec eux est fréquente et régulière, toujours en italien, avec des pièces très importantes à l'appui (cartes géographiques, rapports...). Il est à remarquer aussi la façon dont les nonciatures constituent des centres d'information qui deviennent de plus en plus importants au fur et à mesure de l'évolution de la situation mondiale. Par exemple, le nonce des Flandres, compétent pour l'Angleterre, devient au cours du siècle l'informateur sur les colonies anglaises de l'Amérique du Nord et sur celles de Hollande aux Caraïbes. Si l'on examine la situation en Europe, on observe l'activité multiple des nonces pour la Propagande. Le nonce à Venise s'occupe des catholiques dans les îles grecques de la *Serenissima* et des rapports entre catholiques et orthodoxes, qui posent souvent le problème de la *communicatio in sacris*, mais en même temps on lui demande aussi de renseigner sur la présence des «hérétiques» au Frioul. Le nonce à Turin est souvent interpellé par la Propagande pour les affaires de la frontière alpine où se trouvent des groupes de protestants, de Pignerol à Barcelonnette et à la vallée «tutta heretica» du Pragelat, ainsi qu'en Savoie en général, jusqu'aux frontières avec Genève où plusieurs ordres religieux ont des missions. Les compétences du nonce des Suisses s'étendent de l'Engadine (avec, notamment, l'évêché de Coire) jusqu'en Alsace, où les jésuites sont protégés aussi par l'empereur.

La Propagande établit aussi des connexions entre les nonces pour agir sur les missions. Le nonce à Turin doit tenir compte de l'action de son collègue de Paris (de rang beaucoup plus élevé), ainsi que du légat d'Avignon. Ces deux derniers s'occupent ensemble des huguenots des Cévennes. Les nonces à Florence et à Naples sont consultés surtout comme informateurs sur le monde méditerranéen, qu'ils connaissent grâce aux ports de Livourne et de Naples où se retrouvent souvent des orientaux et des esclaves musulmans.

Mais évidemment une dimension plus globale de l'action des nonces peut être saisie à travers l'action des nonciatures plus importantes de Madrid et de Paris. Cette dernière s'occupe pour le compte de la Propagande, en plus des

missions contre les huguenots, de celles de l'ordre de St-Benoît en Ecosse, ainsi que des initiatives des capucins bretons en Afrique, à Constantinople et au Levant. Avec le développement de l'effort missionnaire français, le nonce finira par s'occuper aussi de l'Amérique et de l'Asie. Les représentants du pape à Madrid et à Lisbonne (ce dernier est nommé «collecteur») s'occupent des empires ibériques où, toutefois, la marge d'initiative du pape est en principe fortement limitée par le Patronage royal. Cela n'empêche pas que les nonces puissent exercer une constante activité d'information et, dans le cas du Portugal, participer à l'action romaine contre le *padroado* – surtout en Asie, où celui-ci se prolongera pendant des siècles.

Les nonciatures de l'Europe centrale, à Vienne, Varsovie et Cologne, étaient évidemment moins ouvertes aux espaces coloniaux. Parmi les premières instructions transmises au nonce auprès de l'empereur on parle de la fondation des évêchés, des bénéfices et des biens ecclésiastiques en Bohême et en Hongrie. D'autres instructions portent sur l'affaire de l'Université Caroline de Prague. Au nonce en Pologne sont confiés les ruthènes unis à Rome, les questions d'argent relatives aux institutions à établir, les querelles de rite avec le patriarche de Moscou, et enfin, les dispositions habituelles à prendre envers les «hérétiques» et les «schismatiques», comme en 1638 à l'occasion du synode réunissant sous l'égide du pape tous les ruthènes du Royaume.

Les nonciatures sont des prolongements de l'action centrale de la Propagande, mais la Congrégation est aussi directement en contact avec les terres de mission. Ce contact se réalise à travers la hiérarchie missionnaire que la Congrégation cherche à mettre en place. Comme nous l'avons dit, l'enjeu de la Propagande est la fondation des missions, mais aussi, là où cela est possible, l'établissement de la hiérarchie ordinaire, fondée sur un évêque et sur un clergé séculier. Ce programme, dont l'empreinte tridentine est évidente, est soutenu avec force par le premier secrétaire Ingoli et sera relancé encore dans l'avenir. Bien que limitée, il existe une hiérarchie épiscopale en terre de mission. Grâce à son action contre le Patronage, la Propagande peut établir des vicaires apostoliques qui ont titre épiscopal *in partibus infidelium*. Par cette démarche, la Propagande obtient des interlocuteurs avec dignité épiscopale, ce qui permet de mettre en place certaines pratiques, par exemple dans le domaine des sacrements ou des règlements de controverses entre ordres religieux, qui étaient impossibles là où il n'y avait pas d'évêque<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> Celui des vicariats apostoliques est l'un des grands enjeux de la politique de la Propagande. N'étant pas possible de la traiter de façon adéquate ici, on renvoie à I. Ting Pong Lee, «La actitud de la Sagrada Congregación frente al Regio Patronato», cit.; H. Chappoulié, *Aux origines d'une église. Rome et les missions d'Indochine au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bloud & Gay, 1943-1948; E. Sastre Santos, *El ajuste de la jurisdicción en el vicariato*

Il est vrai pourtant que cette dernière situation était la plus répandue. Dans ce cas, la fonction la plus importante était celle de préfet apostolique. Membre d'un ordre régulier, et normalement supérieur, de la mission, celui-ci est désigné par la Propagande à laquelle il doit rendre compte périodiquement, notamment au moment du renouvellement des facultés, c'est-à-dire des pouvoirs spirituels requis pour exercer le ministère. Cette démarche bureaucratique, qui est le sujet le plus ordinaire de la correspondance de la Propagande, peut avoir un intérêt remarquable, puisqu'à elle s'associe souvent une quête de renseignements qui se révèlent une source précieuse. C'est justement l'imposition de cette révision régulière des pouvoirs apostoliques des missionnaires, acceptée non sans résistances (par les jésuites par exemple), qui montre la pratique constante du «gouvernement par l'écrit» des missions. D'un côté, à travers les facultés, Rome cherche à introduire l'orthodoxie tridentine. De l'autre côté, à travers les rapports, les préfets sur le terrain l'informent de la réalité du lieu, qui rend souvent difficile la mise en place de cette même orthodoxie. De ces difficultés, les témoins les plus directs sont toujours les missionnaires, qui sont invités à s'adresser à Rome directement. De l'ensemble de cette abondante correspondance on peut tirer une image de l'activité quotidienne de la Congrégation, à laquelle parviennent les doutes (*dubia*) des religieux actifs sur le terrain au sujet de leur activité et de leur nécessité d'adapter dans une certaine mesure les dispositions romaines aux pratiques locales. Les réponses de la Propagande sont souvent prudentes, voire élusives. À côté du soin amené au respect formel des canons tridentins, existe la crainte que ce contrôle rende difficile ou impossible l'activité de conversion. Ainsi, la Congrégation s'en remet parfois aux missionnaires à travers une modulation plus fine de leurs facultés ou, le cas échéant, une dérogation à celles-ci. À cause de cela se crée une ample jurisprudence de cas exceptionnels à laquelle on a recours comme à des précédents pour la pratique décisionnelle<sup>20</sup>. En effet, pour s'orienter dans ce *mare magnum* de situations présenté par la correspondance missionnaire, la Propagande recourt à l'analogie, en comparant des cas semblables en Chine et en Amérique, avec des décisions qui ne satisfont point les missionnaires. Mais tout cela arrivait non seulement à l'autre bout du monde, mais aussi en Europe et même en Italie: c'est la Propagande qui réglait la condition des Italo-Grecs, ces minorités catholiques de

---

*apostólico de Holanda (1621-1626)*, «Euntes Docete. Commentaria Urbaniana», 51 (2008), 3, pp. 153-175; 52 (2009), 1, pp. 145-181 et 2, pp. 175-198.

<sup>20</sup> M. Martinelli, «L'origine e lo sviluppo delle 'Facoltà speciali' di Propaganda Fide. Aspetti storici», *Ius missionale*, 2 (2008), pp. 11-36; G. Pizzorusso, «La Congrégation de la Propagande: une instance centrale pour l'élaboration d'un statut juridique du clergé missionnaire», dans P. Arabeyre et B. Basdevant-Gaudemet (éd.), *Les clercs et les princes. Doctrines et pratiques de l'autorité ecclésiastique à l'époque moderne*, Paris, École des Chartes, 2013, pp. 47-60.

langue grecque et de rite orthodoxe, qui vivaient dans l'Italie du Sud et ailleurs dans la péninsule, et qui reconnaissaient le pape comme chef de l'église. La Propagande veillait à ce que le clergé italo-grec ne s'adressât pas à des évêques orthodoxes schismatiques. Sur la frontière des Alpes, de la Savoie au Valais et jusqu'aux Grisons, les missionnaires se confrontaient avec les protestants. C'est pourquoi la Propagande, en faisant suite à la praxis déjà tenue par le Saint-Office et toujours avec l'autorisation de celui-ci, fournissait aux missionnaires, notamment les capucins, les facultés de confesser ou de pratiquer, prudemment, la controverse, ce qui allait au-delà des limites prévues par leur règle. En France la Propagande s'occupait des missions capucines et franciscaines auprès des huguenots du Languedoc<sup>21</sup>.

Cet échange de lettres entre Rome et les missions concernant les facultés ou les doutes (qui n'est évidemment pas exhaustif par rapport à l'intense activité de correspondance de la Propagande) peut sembler plutôt interne à l'administration ecclésiastique. Néanmoins cette documentation rend compte de façon très évidente des mécanismes et des enjeux du gouvernement universel de la Propagande, ainsi que des difficultés et des conflits culturels soulevés par l'exportation du catholicisme romain dans les quatre coins du monde<sup>22</sup>.

---

<sup>21</sup> Pour la France, cf. B. Dompnier, «Mission lointaine et mission de l'intérieur chez les Capucins français de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle», dans *Les réveils missionnaires en France du Moyen-Age à nos jours (XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Beauchesne, 1984, pp. 91-106; F. Meyer, «Rome et les protestants de Languedoc. Les missions des Frères Leurin au XVII<sup>e</sup> siècle», *Mélanges de l'École française de Rome. Italie Méditerranée*, 109 (1997), 2, pp. 853-879; pour l'Italie et la frontière alpine, cf. G. Pizzorusso, «La Congrégation "de Propaganda Fide" et les missions en Italie au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle», dans Ch. Sorrel et F. Meyer (éd.), *Les missions intérieures en France et en Italie du XVI<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle*, Chambéry, Institut d'études savoisiennes – Université de Savoie, 2001, pp. 43-61, et C. Povero, *Missioni in terra di frontiera. La Controriforma nelle Valli del Pinerolese (Secoli XVI-XVII)*, Roma, Istituto Storico Cappuccino, 2006.

<sup>22</sup> Les archives contiennent évidemment aussi une documentation d'intérêt géographique et anthropologique, telles des descriptions des lieux et des peuples, avec leurs mœurs et rites, qui enrichit la connaissance du monde de la Congrégation et fait de celle-ci un des lieux romains de circulation des savoirs, à l'instar des capitales des états coloniaux, cf. G. Pizzorusso, «L'indagine geo-etnografica nelle istruzioni ai missionari della Congregazione "de Propaganda Fide" (XVII-XIX secolo)», dans M. Bossi et C. Greppi (éd.), *Viaggi e scienza. Le istruzioni scientifiche per i viaggiatori nei secoli XVII-XIX*, Firenze, Olsckhi, 2005, pp. 287-308; Id., «La Congrégation 'de Propaganda Fide' à Rome: centre d'accumulation et de production de 'savoirs missionnaires' (XVII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle)» dans Ch. de Castelnau-L'Estoile, M.-L. Copete, A. Maldavski, I. G. Zupanov (éd.), *Mission d'évangélisation et circulation des savoirs (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>)*, Madrid, Casa de Velazquez, 2011, pp. 25-40; A. Romano, «Rome, un chantier pour les savoirs de la Catholicité post-tridentine», *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 55 (2008), 2, pp. 467-475.

#### 4. *La juridiction universelle de la Propagande entre religion et politique*

Pour avoir une perception claire de l'envergure universelle du programme de la Propagande, évidente déjà au début de son activité, on peut examiner les textes sur les divers sujets préparés par le premier secrétaire, monsignor Francesco Ingoli, en poste pendant vingt-sept ans. La dimension universaliste se manifeste à l'évidence dans son texte intitulé *Les quatre parties du monde*, rédigé en 1631, qui se propose de faire un bilan de l'activité de la Propagande dans la première décennie de son existence, mais qui est de fait un ouvrage de géographie missionnaire du monde, qui décrit de façon sommaire, mais pourtant informée, les lieux et les peuples avec l'indication des perspectives d'évangélisation possibles ou des résultats apostoliques déjà acquis. Le but de ce texte est à la fois de célébration et opératif: il constitue en effet un premier exemple de ces rapports généraux sur l'état des missions qu'on retrouvera au cours de l'histoire de la Congrégation. Les sources de cet ouvrage sont les livres de géographie et de voyage, mais aussi la correspondance des missionnaires. Les bibliothèques romaines et les archives de la Propagande commencent à être ce dépôt de connaissance sur le monde, grâce à un processus d'accumulation qui perdurera au cours des siècles.

Le texte tient compte évidemment de la réalité géopolitique dans laquelle la Propagande doit opérer, mais le discours d'Ingoli porte surtout sur la religion. Il faut remarquer, notamment, l'insistance du secrétaire sur les aspects rituels des religions ou des pratiques qu'il désigne comme superstitieuses. Il décrit l'origine et le caractère des Brahmines en Inde et des chrétiens d'Éthiopie avec leurs erreurs théologiques et morales (polygamie, divorce, concubinat). Souvent c'est juste pour exalter la possibilité d'affirmation de la mission: par exemple, quand il parle des peuples sur le fleuve Gabon en Afrique, il remarque que la pratique de la circoncision et surtout l'usage de mettre une petite croix sur le cadavre au moment des obsèques peut permettre aux missionnaires d'avoir un sujet de communication avec ces populations au sujet de la Bible ou de Jésus Christ<sup>23</sup>. Un aspect intéressant et original de ce texte d'Ingoli, et en général de toute la documentation de la Propagande, est la possibilité d'avoir une image dynamique de la diffusion des religions. Cela dérive aussi de la mise à jour des informations que les missionnaires garantissent, plus ou moins fréquemment et correctement, sur les divers champs de leur action. Ingoli par exemple remarque l'expansion de l'Islam vers l'Inde. Quelques ans plus tard les Irlandais catholiques sont suivis par la Propagande dans leur diaspora en Europe et en Amérique (Virginie et Antilles). Cet intérêt est stimulé aussi par des problèmes de concurrence missionnaire. Le succès de l'Islam en Asie est aussi justifié par Ingoli par le fait

---

<sup>23</sup> F. Ingoli, *Relazione delle quattro parti del mondo*, éd. par F. Tosi, Rome, Urbaniana University Press, 1999, voir respectivement pp. 125-6, 214, 196.

que le christianisme arrive avec les puissances coloniales tandis que l'islam ne veut pas s'imposer comme pouvoir politique et laisse les populations plus libres. Et il ajoute deux autres raisons: la présence des muftis et des autres «ministres» musulmans alors que les évêques catholiques manquent et que l'islam est une religion plus «sensuelle» et libre dans les normes de vie et par conséquent plus attrayante. La concurrence protestante est toujours une menace, même dans les autres continents. La présence des Hollandais au Japon, tout comme celle des Anglais en Amérique du Nord, est attentivement suivie. Il y a des régions où il semble que la concurrence soit entre protestants et musulmans: l'archipel de l'Indonésie par exemple, avec les Hollandais qui se confrontent à la diffusion de l'islam<sup>24</sup>. À Constantinople à cette époque, la présence protestante due aux marchands de l'Europe du Nord peut supplanter la présence catholique auprès des autorités musulmanes<sup>25</sup>. Il s'agit donc d'une situation *on the move*, très loin d'une idée de stabilité religieuse et de séparation confessionnelle. Les situations de frontière interne à l'Europe ne sont pas négligées. Si Ingoli s'occupe des contacts entre protestants et catholiques sur la frontière des Alpes, un rapport général du secrétaire Urbano Cerri, présenté au pape Innocent XI en 1687, se félicite de la politique de Louis XIV vers la «totale extirpation» des Huguenots, mais fait attention à ne pas envahir l'espace occupé par une question qui «n'appartient pas à la Propagande», à savoir le jansénisme, qu'il signale toutefois<sup>26</sup>.

Cette attention au fait religieux nous rappelle que l'intérêt de la Propagande sur les territoires et par rapport aux états se joue sur la dimension religieuse plutôt que politique. Il faut tout à fait rejeter l'idée selon laquelle la Propagande serait, dans une quelconque mesure, un dicastère qui s'occupe des affaires étrangères du Saint-Siège. L'inverse est vrai sans doute, c'est-à-dire que c'est bien la Propagande qui perçoit les équilibres établis entre les états et la papauté et que, dans certains cas, ses initiatives constituent des occasions de conflit, notamment

---

<sup>24</sup> Cf. *ibidem*, pp. 152-155; Ingoli tire les renseignements des rapports des informateurs de la Congrégation tels le franciscain Gregorio Bolivar, l'augustin Pedro Nieto, le franciscain Alonso de Benavides pour les Amériques et les dominicains Miguel Rangel et Diego Collado pour l'Asie, G. Pizzorusso, «La Congregazione de Propaganda Fide e gli ordini religiosi», cit., pp. 234-236.

<sup>25</sup> Cf. la thèse doctorale soutenue par L. E. Binz, *Latin missionaries and Catholics in Constantinople 1650-1760: Between local religious culture and confessional determination*, Florence, Institut Universitaire Européen, 2013 (thèse dirigée par A. Romano).

<sup>26</sup> Restée manuscrite en italien, la relation est présente en plusieurs copies dans un grand nombre d'archives et bibliothèques. En revanche, des traductions en anglais et français ont été publiées au XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous avons utilisé l'exemplaire suivant: APF, *Miscellanea Varie XI*, f. 108r.

dans le cas de la controverse avec le Portugal sur le *padroado* dans les missions orientales<sup>27</sup>.

Quel est alors le rapport entre la Propagande et les états ? Le rapport avec les états catholiques se fonde, à travers la médiation des nonces, sur le maintien du catholicisme et, surtout, sur l'organisation missionnaire de leurs colonies. Concernant les états non catholiques l'enjeu, très difficile, voire impossible, est l'introduction des missions. En effet ces territoires sont exactement ceux où la Propagande a une juridiction totale par rapport aux autres organismes de la Curie romaine. Dans les confins de l'Islam on cherche à vérifier s'il est possible d'y envoyer des missionnaires, même clandestins, déguisés, comme il arrive dans les îles britanniques. Les particularités de l'ancien régime permettent de profiter des interstices de la politique confessionnelle, comme par exemple avec les capucins français à Londres auprès de la reine, catholique et française<sup>28</sup>, ou dans l'Amérique hollandaise où il y avait tolérance<sup>29</sup>. Dans l'Islam on trouve des situations très complexes: les religieux peuvent y demeurer sans faire du prosélytisme; ils peuvent donc assister les minorités chrétiennes là où le pouvoir musulman en permet l'existence, ce qui mobilise quand même une activité apostolique souterraine. Au Levant, il y a même un clergé et une hiérarchie de rite oriental<sup>30</sup>.

---

<sup>27</sup> La controverse séculaire entre le Portugal et la Propagande a produit une importante bibliographie; pour une vision d'ensemble récente je me permets de renvoyer à G. Pizzorusso, «Il padroado régio portoghese nella dimensione "globale" della Chiesa romana. Note storico-documentarie con particolare riferimento al Seicento» dans G. Pizzorusso, G. Platania et M. Sanfilippo (éd.), *Gli archivi della Santa Sede come fonte per la storia del Portogallo in età moderna. Studi in memoria di Carmen Radulet*, Viterbo, Sette Città, 2012, pp. 177-219.

<sup>28</sup> J. Mauzaïze, *Le rôle et l'action des Capucins de la province de Paris dans le France religieuse du XVII<sup>e</sup> siècle* (thèse de doctorat), Paris, 1978; cf. aussi B. Pierre, *Le Père Joseph, L'Éminence Grise de Richelieu*, Paris, Perrin, 2007, p. 289, Id., «Le père Joseph, l'empire Ottoman, et la Méditerranée au début du XVII<sup>e</sup> siècle», *Cahiers de la Méditerranée*, 71 (2005), pp. 185-202, et D. Deslandres, *Croire et faire croire. Les missions françaises au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2003.

<sup>29</sup> Cf. G. Pizzorusso, *Roma nei Caraibi. L'organizzazione delle missioni cattoliche nelle Antille e in Guyana (1635-1675)*, Roma, École française de Rome, 1995, pp. 141-142. Sur le réseau atlantique des capucins, cf. Luca Codignola, «A World Yet to be Conquered. Pacifique de Provins and the Atlantic World, 1629-1648», dans L. Codignola et R. Luraghi (éd.), *Canada ieri e oggi III. Sezione storica*, Fasano, Schena, 1986, pp. 9-84; Id., «Pacifique de Provins and the Capuchin Network in Africa and America», dans *Proceedings of the Fifteenth Meeting of the French Colonial Historical Society, Martinique and Guadeloupe, May 1989*, New York, University Press of America, 1992, pp. 45-60.

<sup>30</sup> Cf. B. Heyberger, *Les Chrétiens du Proche Orient au temps de la Réforme catholique*, Rome, École française de Rome, 1994.



Dans tous les champs de mission, la Propagande cherche à s'implanter, évidemment à certaines conditions qui sont souvent déterminées par les puissances coloniales. La Propagande n'a pas de ressources financières telles qu'elle puisse maintenir les missions et les missionnaires. Le recours aux états était obligatoire. En ce sens, le rapport avec la France a été décisif, même pour les missions installées dans des territoires non soumis au roi très-chrétien. Par exemple, le Séminaire des missions étrangères de Paris, fondé au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et soutenu par la couronne, est très actif en Extrême-Orient, de l'Indochine à la Chine. C'est avec ce clergé missionnaire et l'argent de Louis XIV que la Propagande entame la politique des vicaires apostoliques<sup>31</sup>. Les rivalités entre puissances sont parfois mises à profit par la Propagande à son avantage. Par exemple, en Amérique on dénonce la paresse apostolique des Espagnols vis-à-vis des initiatives françaises aux Caraïbes, et aussi dans la Terre Ferme américaine. Évidemment, il s'agit de la propagande coloniale française associée aux positions opposées à l'Espagne, déjà exprimées par Ingoli en faveur de la juridiction romaine sur les missions américaines contre le Patronage royal<sup>32</sup>.

C'est pourquoi il n'est pas simple de définir de façon précise le rapport entre la Propagande et les états. Evidemment, la Congrégation suit les possibilités que ceux-ci, catholiques et non, offrent pour implanter des missions. Toutefois, mon opinion est qu'on doit chercher à identifier la politique de la Propagande à un niveau plutôt religieux, ayant trait d'abord aux programmes apostoliques.

La promotion du clergé indigène pour la conversion des peuples a été le projet le plus ambitieux que la Propagande ait déclenché au XVII<sup>e</sup> siècle. Déjà aux débuts de la Congrégation le secrétaire Ingoli soutient que les «nationaux» sont les missionnaires les plus efficaces puisqu'ils connaissent les coutumes, la langue, *et caetera*, des missionnés. Il s'agit de l'élargissement sur une échelle planétaire des programmes déjà connus en Europe, concrétisés par la fondation à Rome des collèges nationaux (allemand, hongrois, maronite, anglais, écossais, irlandais). Dans ces institutions, qui se multiplient dans l'Europe catholique, se forme d'après les principes tridentins et dans l'atmosphère «romaine» de la primauté du pape, un clergé qui fait serment de rentrer comme missionnaire dans les diocèses d'origine. Ce clergé est séculier, formé sous la direction des réguliers,

---

<sup>31</sup> Cf. H. Chappoulié, *Aux origines d'une église*, cit., et M. Marcocchi, *Colonialismo, cristianesimo e culture extraeuropee. Le istruzioni di Propaganda Fide ai vicari apostolici dell'Asia orientale (1659)*, Milano, Jaca Book, 1981.

<sup>32</sup> F. Ingoli, *Relazione delle quattro parti*, cit., pp. 251-253; G. Pizzorusso, «Ordini regolari, missioni e politica nelle Antille del XVII secolo», dans F. Rurale (éd.), *I Religiosi a Corte. Teologia, politica e diplomazia in Antico Regime*, Roma, Bulzoni, 1998, pp. 249-286.

souvent jésuites, mais la juridiction sur les collèges est confiée dès 1623 à la Propagande, qui l'exerce en Europe par l'intermédiaire des nonces<sup>33</sup>.

L'ampleur mondiale de cette politique se réalise à travers la fondation du Collège Urbain, relevant de la Propagande et situé dans le même palais de la Place d'Espagne. Dans ce collège, qu'on peut qualifier à juste titre d'international, on enregistre pour le XVII<sup>e</sup> siècle l'arrivée de plusieurs élèves, la plupart très jeunes, de l'Europe du Nord et de l'Europe orientale, mais aussi du Proche-Orient jusqu'à l'Inde. Dans cette pépinière on entend choisir aussi la hiérarchie missionnaire, fiable puisque bien formée à Rome; le premier élève du Collège Urbain qui devient évêque est un Albanais (déjà avant 1650). Il est à souligner que ce clergé est indigène et séculier. C'est aussi pour préparer une hiérarchie qui ne relève pas des ordres réguliers que ces séminaires sont fondés<sup>34</sup>. La Propagande vise en effet à créer des évêques qui soient tout à fait fidèles à son autorité, voire à celle du pape, en vue de former un réseau de diocèses missionnaires. C'est le premier secrétaire Francesco Ingoli qui cherche à établir des diocèses partout, en vue de les soustraire aux ordres missionnaires et aux évêques liés au patronage ou aux couronnes<sup>35</sup>. Cette politique vise à un objectif de longue durée: une implantation grandissante des missions à l'intérieur de l'espace catholique avec une hiérarchie et un clergé séculier fondés sur les principes tridentins. Cela n'est pas facile dans les continents extra-européens, mais c'est un effort qui se pratique en Europe du Nord.

Cette démarche, qu'on pourrait appeler *implantatio ecclesiae*, et qui consiste à fonder un diocèse et à «normaliser» la communauté catholique des convertis à l'instar du modèle tridentin, se mesure aussi sur le plan du droit canonique<sup>36</sup>. En effet, au sein des missions, l'église élabore un droit de mission (*jus missionum*) plus flexible que le droit canonique ordinaire, en ce sens que, essentiellement basé sur la jurisprudence et les précédents, il se voit appliqué avec circonspection, en prêtant souvent attention aux pratiques locales d'adaptation. Les diffi-

---

<sup>33</sup> R. M. Wiltgen, «Propaganda is placed in charge of the Pontifical Colleges», *MR*, I/2, pp. 483-506; sur l'idée de *nationes* comme critère articulé (ethnie, langue, rite) pour la géopolitique planétaire de la Propagande, cf. G. Pizzorusso, «La Chiesa cattolica e le 'nationes': etnie autoctone, etnie migranti», dans G. Pizzorusso et M. Sanfilippo, *Dagli indiani agli emigranti. L'attenzione della Chiesa romana al Nuovo Mondo, 1492-1908*, Viterbo, Sette Città, 2005, pp. 7-22.

<sup>34</sup> G. Pizzorusso, «I satelliti di Propaganda Fide: il Collegio Urbano e la Tipografia Poliglotta. Note di ricerca su due istituzioni culturali romane nel XVII secolo», *Mélanges de l'École Française de Rome. Italie et Méditerranée*, 116 (2004), 2, pp. 471-498.

<sup>35</sup> G. de Vaumas, *L'éveil*, cit., p. 279.

<sup>36</sup> G. Pizzorusso, «The Congregation de Propaganda Fide and Pontifical Jurisdiction over the non Tridentine Church», à paraître dans les actes du colloque *Trento and Beyond: The Council, Other Powers, Other Cultures* (Trente, 3-5 octobre 2013).

cultés qui dérivent de cette application agacent beaucoup les missionnaires qui s'adressent à la Propagande et présentent leurs doutes. S'agissant de questions qui ont trait à la théologie et à l'orthodoxie doctrinale et disciplinaire, la Propagande s'appuie, pour sa décision, sur d'autres congrégations, notamment le Saint-Office et la Congrégation du Concile (le dicastère chargé d'interpréter les canons tridentins).

L'effort d'appliquer les décrets tridentins au monde des missions a occupé les dicastères romains jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Des milliers d'exemples viennent de l'administration de sacrements<sup>37</sup>. Il suffit de penser aux deux sacrements les plus pratiqués, le baptême et le mariage, et d'examiner tous les recours des missionnaires transmis à Rome pour vérifier les conditions d'orthodoxie et de validité. Le degré de parentèle au mariage est un sujet classique, et l'on voit que les congrégations et leurs canonistes utilisent souvent une méthode analogique de jugement en comparant les cas relatifs aux protestants en Europe à ceux des convertis africains ou américains. En même temps, et parfois de façon contradictoire, on cherche à répondre aux questions les plus ponctuelles sur les conditions dans lesquelles le baptême est valide, par exemple là où il n'y a pas d'eau, ou si le baptisé est mourant et ne comprend pas les formules, ou encore s'il faut baptiser un enfant sans que les parents s'en aperçoivent, ou si l'on peut baptiser auprès de populations qui interprètent le sacrement comme une cérémonie propitiatoire... Des milliers d'exemples remplissent les dossiers des archives de la Propagande et du Sant Office ainsi que les collections de décrets qui sont aménagées à l'usage des fonctionnaires romains et qui deviennent les sources de la jurisprudence sur laquelle se fonde le droit missionnaire. Sur ce point se mesure, dans la praxis de la vie missionnaire, combien la politique universaliste, qui se veut unitaire et fondée sur les principes tridentins, se heurte aux réalités locales et combien il est difficile d'arriver à connaître ces réalités et à concevoir une politique missionnaire plus «légère», moins liée à l'idée de la *implantatio ecclesiae* et moins réfractaire à l'adaptation culturelle.

La conception cumulative de la mission, d'empreinte contre-réformiste, avait amené à la création de la Congrégation de la Propagande, seule institution de la Curie romaine qui devait prendre en charge la tâche de la propagation de la foi dans les «quatre parties du monde». Par conséquent, cet esprit d'unité de l'action missionnaire ne pouvait pas échapper à une confrontation continue avec des réalités absolument non homogènes, en Europe ou dans les domaines coloniaux,

---

<sup>37</sup> P. Broggio, Ch. de Castelnuovo-L'Etoile, G. Pizzorusso (éd.), *Administrer les sacrements en Europe et au Nouveau Monde: la Curie romaine et les Dubia circa sacramenta*, numéro spécial des *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 121 (2009), 1; et M. T. Fattori (éd.), *Politiche sacramentali tra Vecchio e Nuovi Mondi*, numéro spécial de *Cristianesimo nella Storia*, 31 (2010).

ou encore au-delà de ceux-ci. Cette juridiction complexe a engendré un effort de connaissance des lieux et des peuples ainsi que des changements en cours. Dans le même temps, les principes tridentins qui inspiraient le catholicisme de la Contre-réforme constituaient des bornes très étroites. Sous l'influence de ces aspects, souvent contradictoires, la Propagande a élaboré une stratégie missionnaire et une pratique de gouvernement des missions qui se sont révélées d'une application très difficile, mais qui ont permis, de façon différente selon les lieux, de maintenir une empreinte romaine sur l'apostolat dans plusieurs parties du monde.